

RÈGLEMENT

2026-2027



JARDIN D'ENFANTS

LES CROCOLIONS

Chers parents,

Au nom du jardin d'enfants « Les Crocolions », bienvenue !

Le présent document est destiné à vous informer sur notre institution. Nous espérons qu'il vous sera utile et qu'il permettra le début d'une excellente collaboration et d'une expérience enrichissante pour vous et votre enfant.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

1. CONDITIONS D'ADMISSION

Nous acceptons les enfants **âgés de 2 ans révolus le 31 juillet**, jusqu'à leur entrée à l'école.

Pour le bien-être de l'enfant et pour une bonne intégration au sein de notre institution, un minimum de **deux matinées** est conseillé, mais pas obligatoire.

Les Crocolions accueillent les enfants sans distinction de culture, de religion, de handicap ou de maladie. En cas de difficultés particulières, il est possible de discuter avec l'Équipe Éducative, pour voir dans quelle mesure l'admission et l'intégration sont possibles. La propreté ne doit pas nécessairement être acquise pour qu'un enfant puisse fréquenter les Crocolions.

Nous n'acceptons plus de nouvelles inscriptions après le 31 décembre, ceci pour permettre une fin d'année scolaire la plus harmonieuse possible pour le groupe. Des exceptions restent possibles pour des enfants préscolaires venant d'emménager sur la Commune, ayant l'habitude de la collectivité et souhaitant faire connaissance avec d'autres enfants du village avant l'entrée à l'école.

La priorité est donnée aux enfants domiciliés à Chancy, mais nous acceptons volontiers les enfants des communes avoisinantes ou de France voisine.

Il n'est pas nécessaire que les parents travaillent pour que leur enfant puisse fréquenter les Crocolions. Le tarif est fixe et non lié au revenu.

2. JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Matins de 8h00 à 11h45

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

Arrivée entre 8h00 et 9h00, départ entre 11h15 et 11h45

Jeudi après-midi de 13h30 à 17h00

uniquement pour les grands en âge préscolaire (nés entre le 01.08.2022 et le 31.07.2023)

Arrivée entre 13h30 et 14h00, départ entre 16h00 et 17h00

Sortie à thème une fois par mois en petit bus (dates communiquées en début d'année).

Lors des sorties mensuelles, arrivée à 13h30 précises et départ à 17h00.

3. FRÉQUENTATION

Il est possible de fréquenter le jardin d'enfants entre **1 et 6 demi-journées** par semaine. Le taux de fréquentation dépend de l'âge de l'enfant et de la disponibilité de l'institution.

Il n'est pas possible d'inscrire son enfant uniquement le jeudi après-midi.

En cas de nécessité, le Comité se réserve le droit de limiter les inscriptions « fermes » à un nombre maximum de demi-journées par enfant. S'il reste des places à la rentrée, une matinée supplémentaire pourra être accordée.

En cas de demande pour un nombre de demi-journées élevé, nous nous réservons le droit d'attribuer les places de manière à équilibrer les matinées.

4. INSCRIPTIONS

Le dossier d'inscription se trouve en ligne sur notre site internet **www.crocolions.ch**.

Il doit être imprimé et rempli dans son intégralité, y compris les pièces jointes, faute de quoi, il ne sera pas validé.

Pour les enfants ayant déjà fréquentés les Crocolions l'année scolaire précédente,

le dossier d'inscription doit nous être remis **avant le 24 avril**.

Pour les nouveaux inscrits, les inscriptions auront lieu le

mardi 28 avril entre 18h30 et 20h.

Nous vous remercions de venir accompagné de votre enfant (sans les frères et sœurs).

Passé cette date, l'inscription reste possible, mais sera considérée comme tardive, donc soumise à une cotisation plus élevée et sans garantie que votre enfant puisse débuter à la rentrée scolaire.

5. COTISATION

La **cotisation pour l'année scolaire** se monte à **CHF 100.-- par enfant et CHF 50.-- par enfant supplémentaire (fratrie)**.

En cas d'inscription après le 28 avril, l'inscription sera considérée comme tardive et la cotisation sera alors de **CHF 200.--**

Les coordonnées bancaires se trouvent dans le dossier d'inscription.

En cas de désistement, la somme n'est pas remboursée, sauf en cas de force majeure (déménagement, décès).

6. TARIF D'ÉCOLAGE MENSUEL

Tarif mensuel par demi-journée	Enfants domiciliés à Chancy ou parents travaillant à Chancy	Enfants domiciliés dans une autre Commune	Enfants venant de France voisine
1 demi-journée par semaine	CHF 90.--	CHF 95.--	CHF 115.--
2 demi-journées par semaine	CHF 180.--	CHF 190.--	CHF 230.--
3 demi-journées par semaine	CHF 270.--	CHF 285.--	CHF 345.--
4 demi-journées par semaine	CHF 360.--	CHF 380.--	CHF 460.--
5 demi-journées par semaine	CHF 450.--	CHF 475.--	CHF 575.--
6 demi-journées par semaine	CHF 540.--	CHF 570.--	CHF 690.--

7. DÉPANNAGES

Les parents ont la possibilité de placer **occasionnellement** leur enfant **par le biais des « dépannages »**, c'est-à-dire une place **momentanément libérée** suite à l'absence d'un enfant (vacances, maladie, accident). Les jeudis après-midi **de sortie** ne sont pas proposés en dépannages.

8. TARIF DES DÉPANNAGES

CHF 30.-- par demi-journée **payables cash ou par TWINT** auprès des éducatrices **au plus tard le jour même**.

Les dépannages sont affichés sur un calendrier dans le vestiaire du jardin d'enfants. Pour réserver une place, il suffit de vous annoncer aux éducatrices.

9. PAIEMENT DE L'ÉCOLAGE

Les mensualités sont payables d'avance. Chaque versement doit intervenir au plus tard le **25 du mois précédent**. Le cycle comprend **10 échéances**, débutant fin juillet pour s'achever fin mai. Le règlement s'effectue via les factures avec QR-Code transmises mensuellement par e-mail. Nos références bancaires sont :

CCP 12-15573-9, IBAN CH73 0900 0000 1201 5573 9
Jardin d'enfants Les Crocolions

Les factures mensuelles des écolages servent de justificatifs pour votre déclaration d'impôt. Il ne sera fourni aucune attestation.

Pour toute question relative aux écolages, vous pouvez contacter Madame Sylvie Enggist par mail : crocolions@gac-se.ch

10. FRAIS DE RAPPEL

Les frais de rappel sont cumulatifs et sont facturés comme suit :

- premier rappel CHF 0.--,
- deuxième rappel CHF 10.--,
- troisième rappel CHF 20.--.

Si notre 3^{ème} rappel reste sans réponse, une exclusion immédiate de l'enfant peut être envisagée. La totalité des impayés, y compris les frais de rappels cumulés, restent dus. Après plusieurs rappels durant l'année, le Comité peut exiger le paiement des écolages trimestriellement. Dans ces deux cas, le Comité se réserve le droit de refuser la réinscription de l'enfant ou de l'accepter sous certaines conditions. Concernant les litiges financiers, seul le comité est autorisé à prendre des décisions sur ces points (écolages, salaires, etc.).

11. MODIFICATION D'INSCRIPTION

La suppression d'une demi-journée ou le départ définitif, **doit être annoncé par mail, avec un préavis d'un mois pour la fin d'un mois**. Si le délai n'est pas respecté, l'écolage reste dû conformément aux modalités précitées.

Les inscriptions complémentaires ou les changements de demi-journée doivent être demandées par mail et sont acceptées selon les disponibilités.

12. ABSENCES

Merci d'annoncer toute absence de dernière minute :

par téléphone au **022 756 42 60** ou par email : **crocolions@bluewin.ch**.

Les absences prévues (vacances, maladie, accident par exemple) doivent être annoncées à l'avance par mail. Elles ne donnent pas droit à une réduction de l'écolage, sauf dans les cas mentionnés ci-dessous :

- **maladie** : si elle est d'au moins trois semaines consécutives, justifiée par un certificat médical et annoncée le premier jour de la maladie, une réduction de 50% sera octroyée.
- **accident** : si l'absence suite à l'accident, doit durer au moins trois semaines consécutives, justifiée par un certificat médical et annoncée (dans la mesure du possible) le jour de l'accident, une réduction de 50% sera octroyée.

Après 2 semaines consécutives d'absences non excusées, la place de l'enfant pourra être remise à un autre enfant. L'écolage reste dû, selon l'article 11 du présent règlement.

Les échanges de demi-journées pour convenance ou entre familles ne sont pas possibles.

13. ASSURANCES

L'assurance Responsabilité Civile ainsi que les assurances maladie et accidents sont du ressort des parents. Lors de l'inscription de l'enfant, **l'attestation ou le contrat d'assurance maladie et accident** uniquement (la carte d'assuré ne peut pas être prise en compte) doit être présenté, faute de quoi l'inscription ne pourra pas être retenue.

14. SÉCURITÉ

L'Équipe Éducative respecte les mesures de sécurité établies par le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), le Service de protection des mineurs (SPMi), et le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ).

En inscrivant leur enfant, les parents acceptent que l'Équipe Éducative prenne toutes les mesures qui s'imposent, en cas d'urgence, y compris contacter le 144.

Les parents indiquent à l'arrivée, qui viendra chercher leur enfant (+ de 16 ans) et l'Équipe Éducative veille à ce que ce dernier parte avec la personne mentionnée. Sans indication de la part des parents, l'équipe éducative est seule juge et se réserve le droit de refuser que l'enfant parte avec une personne non annoncée par les parents.

15. MALADIES

Les parents sont rendus attentifs au fait que dans toute communauté d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables et ceci malgré toutes les précautions prises. Le cas échéant, l'Équipe Éducative peut refuser un enfant à l'entrée s'il présente de **sérieux symptômes** de maladie ou **si son état général ne lui permet pas de participer à la vie en collectivité**.

L'herpès, l'impétigo, la rougeole, la rubéole, la scarlatine, la varicelle, la conjonctivite sont des maladies infectieuses et, selon le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), les parents doivent impérativement en informer l'Équipe Éducative **dans les plus brefs délais**.

L'équipe éducative est tenue d'appliquer les plans de protection mis en place par le DIP en cas de pandémie (COVID-19).

Les parents sont priés d'informer l'Équipe Éducative s'ils ont donné un médicament à leur enfant avant de l'amener au jardin d'enfants.

Pour une meilleure prise en charge de votre enfant, nous vous demandons de remplir un questionnaire de santé lors de l'inscription.

16. DIVERS

Le Comité se tient à la disposition des parents pour tout ce qui concerne le jardin d'enfants sur le plan administratif (sécurité, écologie, gestion de l'association, etc.).

L'Équipe Éducative se tient à la disposition des parents pour discuter de la pédagogie du jardin d'enfants ou de tout problème concernant l'enfant (développement, comportement, santé,).

Le Comité et l'Équipe Éducative déclinent toute responsabilité concernant les objets, bijoux, vêtements perdus, volés ou abîmés (faire référence à votre propre assurance).

Le Comité et l'Équipe Éducative encouragent les parents à s'intéresser aux activités du jardin d'enfants Les Crocolions et à y prendre part lorsque ceux-ci le suggèrent.

Les éventuelles réclamations doivent être adressées par mail **au Comité** du jardin d'enfants Les Crocolions : **crocolions@gac-se.ch**.

17. FINANCEMENT

Le financement de l'association se fait par :

- les cotisations annuelles des membres,
- les écolages versés par les parents,
- la subvention de la Commune de Chancy,
- les dons et legs, tant en espèces qu'en nature.

18. ORGANISATION

Le jardin d'enfants « Les Crocolions » est une association de parents dont les enfants sont inscrits et fréquentent l'institution. Toute personne qui en fait la demande au comité peut devenir membre, moyennant le paiement de la cotisation annuelle.

Les organes de l'association sont :

- l'Assemblée Générale,
- le Comité,
- le(s) vérificateur(s) de comptes.

Cette association est gérée et administrée par un comité bénévole de 3 membres au minimum et de 6 au maximum, élus par l'Assemblée générale. Le comité se réunit régulièrement afin de gérer le bon fonctionnement de l'association. (Pour plus d'informations, voir les statuts).

19. VACANCES SCOLAIRES ET CONGÉS 2026-2027

Le jardin d'enfants est fermé durant les vacances scolaires du canton de Genève.

La rentrée scolaire est fixée au lundi 17 août 2026

Jeûne genevois	jeudi 10 septembre 2026
Vacances d'automne	du lundi 19.10.2026 au vendredi 23.10.2026 inclus
Vacances de Noël/Nouvel-An	du jeudi 24.12.2026 au vendredi 08.01.2027 inclus
Vacances de février	du lundi 15.02.2027 au vendredi 19.02.2027 inclus
Vacances de Pâques	du vendredi 26.03.2027 au vendredi 09.04.2027 inclus
Fête du travail	samedi 01.05.2027
Pont de l'Ascension	jeudi 06.05.2027 et vendredi 07.05.2027
Pentecôte	lundi 17.05.2027
Vacances d'été	du lundi 05.07.2027 au mercredi 25.08.2027 inclus

20. CONTACTS

Téléphone des Crocolions : 022 756 42 60

Adresse : 21 chemin de l'école, 1284 Chancy

Mail : crocolions@bluewin.ch

Site internet : www.crocolions.ch

Les mails sont relevés très régulièrement : en cas d'urgence, n'hésitez pas à envoyer un courriel.

Comité et écolages : crocolions@gac-se.ch

Le présent règlement a été établi par le Comité du Jardin d'Enfants

Les Crocolions, à Chancy, en collaboration avec l'Équipe Éducative.

Valable pour l'année scolaire 2026-2027.